

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 12 Sociologie			
Code	SOAS1B10AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u>  <b>Bernadette WYNANTS</b> (bernadette.wynants@helha.be)  <u>HELHa Campus Montignies</u>  <b>Isabelle LACOURT</b> (isabelle.lacourt@helha.be)  <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u>  <b>Emmanuel NICOLAS</b> (emmanuel.nicolas@helha.be)  <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u>  <b>Véronique ALBERT</b> (veronique.albert@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à apporter une définition de la sociologie en la repositionnant dans le champ des sciences sociales afin que l'étudiant interroge les faits sociaux et amorce un regard critique. Elle prépare à une lecture sociologique et démographique des phénomènes sociaux. Dans ce sens, elle ambitionne que l'étudiant puisse déconstruire des évidences sociales.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
  - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
  - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
  - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
  - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

### Acquis d'apprentissage visés

- I. Définir et illustrer les théories sociologiques
- II. Inscrire les situations concrètes dans un contexte social global
- III. Utiliser des grilles de lecture sociologiques et/ou des outils démographiques pour analyser des réalités sociales
- IV. Développer un regard critique sur les phénomènes sociaux

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B10ASA Sociologie 48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B10ASJA Sociologie 48 h / 4 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B10ASDA Sociologie 48 h / 4 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B10ASA Sociologie 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B10ASA Sociologie 40

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B10ASJA Sociologie 40

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B10ASDA Sociologie 40

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B10ASA Sociologie 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit

jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).  
La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : [social.montignies@helha.be](mailto:social.montignies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sociologie			
Code	18_SOAS1B10ASJA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LACOURT ( <a href="mailto:isabelle.lacourt@helha.be">isabelle.lacourt@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage est une introduction générale à la sociologie comme science humaine et comme démarche de compréhension des réalités sociales. La sociologie, de par sa propre manière d'appréhender les phénomènes sociaux, est une grille de lecture qui permet aux futur·e·s professionnel·les de l'action sociale d'analyser et de comprendre le contexte dans lequel les bénéficiaires de l'action évoluent. Les concepts et grilles d'analyse doivent également lui permettre de situer cette action.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant·e sera capable de :

- définir les concepts et notions sociologiques vus au cours (cfr rubrique "contenu") ;
- identifier ces concepts et notions au sein d'une situation concrète ;
- illustrer ces concepts et notions à partir d'exemples concrets ;
- décrire les principes et les particularités de la démarche sociologique.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

L'activité d'apprentissage comprend 5 chapitres (chaque chapitre représente 2 à 3 séances de cours)

Chapitre 1 : Les normes sociales, la culture et les phénomènes de déviance.

Chapitre 2 : Les inégalités sociales et les rapports sociaux de classe.

Chapitre 3 : Le travail salarié et ses transformations.

Chapitre 4 : Les rapports sociaux de genre.

Chapitre 5 : L'exclusion.

#### Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Approche inductive
- Approche interactive
- Travail de groupes
- Travail en autonomie

## Dispositifs d'aide à la réussite

- Chaque séance de cours comprend un ou plusieurs exercices permettant aux étudiant-e-s de vérifier leur compréhension de la théorie exposée.
- Temps de questions/réponses lors de la dernière séance de cours.

## Ouvrages de référence

Beger, P. (2006) *Invitation à la sociologie*, Paris : La Découverte.

Boudon, R., Besnard, P., Charkaoui, M., Lecuyer, B-P. (1998). *Dictionnaire de Sociologie*, Paris : Edition du club France Loisirs, Larousse.

Cabin, P., Dortier, J-F. (2000). *La sociologie Histoire et idée*. Auxerre : Sciences Humaines Editions.

De Coster, M., Bawin-Legros, B., Poncelet, M., (2006) *Introduction à la sociologie*, Bruxelles : De Boeck.

de Singly, F. Giraux, C. Martin, O.(2010) *Nouveau manuel de Sociologie*, Paris : Armand Colin.

Etienne, J., Bloess, F., Noreck, J-P, Roux, J-P, (1997) *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Hatier

Gabler, J. Trémoulinas, A., (2013) *La Sociologie pour les nuls*, Paris : First Editions.

Noreck, J-P, Ferreol, G., (2010) *Introduction à la sociologie*, Paris : Armand Colin.

Rigaux, N., (2011) *Introduction à la sociologie par sept grands auteurs*, Bruxelles : De Boeck

Van Campenhoudt, L. Marquis, N. (2014) *Cours de Sociologie*, Paris : Dunod.

## Supports

Syllabus

Notes de cours

Powerpoint

Portefeuille de lecture

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).